

## **P.V. de l'assemblée générale AVPF du 13.03.2025**

Début : 19h10

**Comité** : Julien Perey (JPY), Président, David Oguey (DOY), Bryan Roulin (BRN), Ken Decrauzat (KDT), David Grobety (DGY), Grégory Gabriel (GGL), Thais Jeanmonod (TJD), Nicolas Allamand (NAD).

### **1) Salutations**

Le Président JPY salue toute l'assemblée ainsi que les invités ; M. Valentin Bignens (AREF), M. Juan Barahona (SYNA), M. Jean Rosset (DGE) ainsi que M. Didier Wuarchoz (La Forestière). Il informe que l'ordre du jour est projeté sur grand écran et qu'un point a été ajouté ; « CCT et contributions professionnelles », avant les divers.

1. Salutations
2. Liste de présence
3. Adoption du dernier PV
4. Rapport du Caissier
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Nomination de la commission de vérification des comptes
7. Admissions - Démissions
8. Rapport du Président
9. Nomination du Comité
10. Nomination du Président
11. Rapport de la commission des gardes forestiers
12. CCT et contributions professionnelles
13. Divers et propositions individuelles

### **2) Liste de présence**

- 34 membres présents (21%)
- 37 membres excusés (23%)
- 90 membres absents (56%)
- 4 invités

La présence est deux fois plus élevée par rapport à 2024.

### **3) Adoption des derniers PV**

JPY demande si la lecture des derniers est souhaitée. Aucune demande n'est formulée, ils sont donc validés tel que présentés.

#### **4) Rapport du Caissier :**

KDT présente un bilan des comptes pour l'année 2024. La seule source de revenus provient des cotisations : 146 cotisations payées pour 161 membres. L'utilisation de Twint facilite les paiements, mais environ 30% des cotisations nécessitent encore un rappel. Certaines dépenses ont dépassé le budget, notamment pour la promotion des métiers de la forêt lors du Salon des Métiers à Beaulieu et de la Fête de la Forêt à Suchy.

#### **5) Rapport des vérificateurs des comptes**

M. Donovan Dupertuis, en l'absence de M. Philippe Genoud, présente le rapport. Il souligne la bonne tenue et la cohérence des comptes. Ils sont acceptés à l'unanimité.

#### **6) Nomination de la commission de vérification des comptes**

M. Philippe Genoud étant sortant, il est remplacé par M. François Sandmeier en tant que vérificateur. M. Donovan Dupertuis assurera la fonction de rapporteur.

#### **7) Admissions-démissions**

JPY donne la parole à NAD pour l'état des lieux de l'effectif. L'AVPF est actuellement forte de 161 membres. Pour l'année écoulée, 8 démissions et 6 admissions ont été enregistrées.

#### **8) Rapport du Président**

Le Président JPY partage son rapport annuel en relevant les points suivants :

- L'entrée en vigueur de la force obligatoire de la CCT au 1er janvier 2024. Depuis, quelques articles ont été revus, notamment la grille salariale, qui devrait entrer en vigueur en 2026. La CCT a encore besoin de membres syndiqués pour maintenir sa force obligatoire en 2026.
- Le rapprochement des associations romandes du personnel forestier pour discuter d'une possible retraite anticipée. Une première séance a eu lieu le 22 novembre 2024, suivie d'une deuxième le 12 mars 2025. DGY en parlera lors des divers.
- La collaboration de l'AVPF avec le 8<sup>e</sup> arrondissement lors des journées de la forêt à Suchy. La participation des membres reste faible. Le comité est ouvert à toute suggestion pour valoriser l'association.
- La sortie annuelle du comité à Vallorbe, avec la visite des forêts de leur collègue démissionnaire ainsi que des grottes récemment restaurées.
- L'abandon du système de cartes mis en place il y a trois ans, jugé trop contraignant par rapport à son utilisation.
- La décision du comité d'organiser les séances à partir de 18h en 2025 et d'indemniser les membres du comité afin d'encourager leur engagement.
- La Forestière, qui offre l'apéritif en fin d'assemblée, est chaleureusement remerciée !

## 9) Nomination du Comité

JPY annonce la démission de GGL et DGY en lisant leur lettre, l'assemblée prend acte.

JPY annonce deux candidats qui ont montré leur intérêt à intégrer le comité, ceux-ci se présentent ; M. Guillaume Rochat et M. Mathieu Bichsel. Ils sont acceptés par applaudissement.

Le reste du comité actuel se représente et à l'unanimité est reconduit pour cette année.

M. Guillaume Rochat reprend le flambeau au sein de la commission paritaire à la suite de GGL.

M. Mathieu Bichsel reprend la caisse à la suite de KDT.

## 10) Nomination du Président

KDT présente JPY afin qu'il pérennise son mandat de Président pour l'année à venir. Celui-ci est accepté par applaudissement.

## 11) Rapport de la commission des gardes forestiers

JPY donne la parole à M. Gaëtan Fässler.

La commission des gardes se rencontre régulièrement, y compris avec les partenaires (DGE, Forestière) et les dossiers suivent leur cours

## 12) CCT et contributions professionnelles

JPY donne la parole à SYNA représenté par M. Juan Barahona dans le but de clarifier les contributions liées à la mise en place de la CCT (c.f. tableau ci-dessous) :

Les employés cotisent 0.7% pour le fond paritaire (l'employeur également), la cotisation de l'AVPF et la cotisation syndicale. L'AVPF et SYNA ont un arrangement afin que les employés payent une cotisation SYNA à un prix préférentiel (une personne non-membre de l'AVPF paierait une cotisation SYNA plus chère). De plus, lorsque les employés sont membres de l'AVPF et syndiqués, ils peuvent retoucher le 80% de la contribution professionnelle retenu directement sur le salaire (0,7%). En conclusion, dès un salaire mensuel de 5'600frs, les employés sont bénéficiaires vis-à-vis des cotisations. En d'autres termes, la cotisation de l'AVPF et SYNA est gratuite (remboursée). Tout cela sans compter les prestations syndicales à savoir ; rabais de protection juridique, cours de formation continue, conseil, démarches et protection juridique professionnelle.

Salaire annuel	Salaire mensuel	Coti AVPF	Coti SYNA	Contribution commission paritaire [0.7%]	Coûts total	Remboursement syndiqué [80%]	Coûts finaux	Frais supp. syndicat
62'400 C HF	4'800 C HF	90 C HF	318 C HF	437 C HF	845 C HF	349 C HF	495 C HF	59 C HF
65'000 C HF	5'000 C HF	90 C HF	318 C HF	455 C HF	863 C HF	364 C HF	499 C HF	44 C HF
67'600 C HF	5'200 C HF	90 C HF	318 C HF	473 C HF	881 C HF	379 C HF	503 C HF	29 C HF
70'200 C HF	5'400 C HF	90 C HF	318 C HF	491 C HF	899 C HF	393 C HF	506 C HF	15 C HF
72'800 C HF	5'600 C HF	90 C HF	318 C HF	510 C HF	918 C HF	408 C HF	510 C HF	0 C HF
75'400 C HF	5'800 C HF	90 C HF	318 C HF	528 C HF	936 C HF	422 C HF	514 C HF	- 14 C HF
78'000 C HF	6'000 C HF	90 C HF	318 C HF	546 C HF	954 C HF	437 C HF	517 C HF	- 29 C HF

Il rappelle également l'importance d'avoir le quorum afin de perpétuer la force de droit obligatoire de la Convention Collective de Travail.

M. François Sandmeier prend la parole pour appuyer la démarche et encourage les membres à contribuer à SYNA.

### **13) Divers et propositions individuelles**

DGY, donne un retour sur la dernière séance concernant la mise en place d'une retraite anticipée (comme dans le génie civil). On cesse de constater que la moyenne ne dépasse pas les 45ans en forêt. Cela semble être un cheval de bataille compliqué mais l'idée serait plutôt d'envisager une solution permettant d'accompagner ou d'aménager le quotidien des employés. Dans le but de leur offrir des conditions de travail adaptées afin qu'ils puissent atteindre l'âge de la retraite sans quitter la branche.

JPY annonce que le comité de l'AVPF va faire une demande d'adhésion à l'ASF (Association Suisse du Personnel Forestier) avec un certain nombre de membres de l'AVPF. Les membres seront sondés par voie circulaire cet automne afin de recueillir des volontaires. François Sandmeier complète en précisant que cette adhésion permettra au canton de Vaud d'avoir une voix au sein de la faïtière. Le comité central salue la décision du comité de l'AVPF.

JPY profite également de cette occasion pour faire un rapide retour sur la séance des Présidents à l'ASF, où il a été annoncé qu'une baisse des contributions en forêt est à prévoir.

JPY donne la parole aux invités.

M. Jean Rosset (DGE) salue la participation de l'assemblée et remercie de l'invitation.

Incendies de forêt : Le canton pourra désormais subventionner jusqu'à 70 % des frais d'intervention. Un dispositif va être mis en place, et les gardes forestiers seront conviés aux discussions afin d'établir un plan d'action. Ils joueront également un rôle clé au sein de l'équipe d'intervention en tant que spécialistes du terrain.

Point sur le bostryche : Il est possible que les moyens financiers soient limités, ce qui pourrait nécessiter des priorisations dans les secteurs à traiter.

Relève dans la filière : Malgré les difficultés constantes à assurer la relève, les deux ans de travail avec le centre de formation ont porté leurs fruits. En effet, la dernière volée d'apprentis a rencontré un grand succès.

M. Didier Wuarchoz (La Forestière) remercie l'assemblée pour l'invitation et transmet les salutations du conseil d'administration. Il souligne l'implication de la filière pour assurer la pérennité du secteur forestier.

M. François Sandmeier (CFPF) prend la parole pour la formation.

Il rappelle l'importance de continuer à investir dans la formation, car les efforts portent leurs fruits, mais il ne faut pas relâcher l'engagement. Il note une augmentation des troubles chez les jeunes en formation. Une formation de machiniste est en cours de mise en place pour les jeunes. Le CEFOR a développé une formation en cours d'emploi pour les gardes forestiers, qui débutera en 2027. Cette formation s'étalera sur 33 mois et se déroulera au sein d'entreprises formatrices.



ASSOCIATION | DU PERSONNEL  
VAUDOISE | FORESTIER

Date à réserver : Prochaine AG, le 12 mars à Goumoëns-la -ville à 19h.

Sans autre point, la séance est levée à 20h07, invitant les personnes présentes à trinquer autour d'un verre et de profiter de la bourguignonne.

Le Secrétaire : Nicolas Allamand

Le Président : Julien Perey